



FH-SAJ Emmanuelle

Foyer d'Hébergement Section d'Activité de Jour

LIVRET D'ACCUEIL

SAJ FINESS 180008633 - FH EMMANUELLE FINESS 180006231

BIENVENUE

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez être admis au sein de notre établissement et ce livret, ainsi que le règlement de fonctionnement vous sont remis afin de faciliter votre arrivée parmi nous.

Le foyer **Émmanuelle** propose un hébergement pour des personnes adultes présentant un trouble du développement intellectuel et qui, par ailleurs sont : soit salariées de l'Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT), soit accompagnées la journée par la Section d'Activités de Jour (SAJ).

L'établissement comporte 31 logements répartis comme suit :

- 10 logements au foyer central,
- 16 au pavillon de semi autonomie
- 5 au pavillon externalisé

Il propose de l'accueil permanent temporaire séquentiel et possède 16 places en accueil de jour.

Nous travaillons avec vous afin que vous puissiez vous inscrire dans la société inclusive en étant auteur de vos projets.

Afin d'optimiser l'accompagnement, nous vous proposons de :

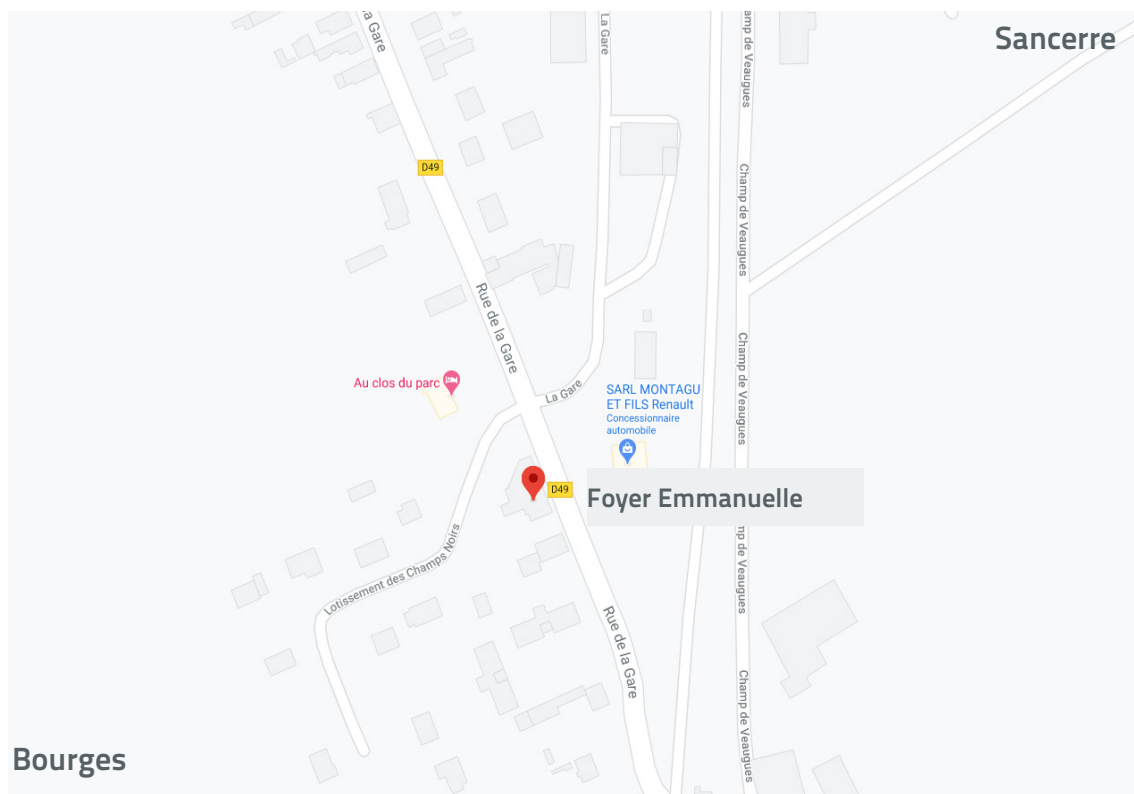
- Prendre connaissance des documents qui vous sont remis,
- Faire part de vos suggestions,
- Accepter de répondre à nos enquêtes,
- Participer si vous le souhaitez au Conseil de la Vie Sociale.

Nous espérons répondre ainsi à toutes les questions que vous vous posez et nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Directrice
Anne GAURIAT



PLAN D'ACCÈS



Foyer Central

39 rue de la gare
18300 Veaugues

Pavillons semi-autonomie

36/38 rue de la gare
18300 Veaugues

Hébergement externalisé

16 grande rue
18300 Veaugues

L'ÉTABLISSEMENT

Foyer d'Hébergement Veaugues

Site administratif - 18 grande rue 18300 Veaugues

Tél. : 02 48 79 23 87 (administratif secrétariat) 02 48 79 23 28 (hébergement) -

Courriel : foyeremmanuelle@pep18.fr

Implantation

L'établissement est situé en zone rurale, dans le village de Veaugues

Les services de proximité existants sont :

- La supérette,
- Le bar tabac,
- La pharmacie
- Le relais poste
- La maison médicale
- La bibliothèque Municipale,
- La boulangerie
- Le Réseau de Mobilité

Interurbaine - REMI -

Les villes environnantes sont :

- Bourges à 37 km,
- Cosnes-Cours-Sur-Loire à 27 km,
- Sancerre à 11 km.

Personnes accueillies

L'Établissement d'Accueil Non Médicalisé accueille des personnes adultes porteuses de troubles du développement intellectuel, qui bénéficient d'une notification MDPH «EANM».

Fonctionnement

L'établissement est ouvert toute l'année pour l'hébergement.

L'accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi (hors jours fériés).

Garanties

L'établissement est assuré auprès de la MAIF.

Maltraitance



Faire face ensemble

Dans le cadre du plan Vigipirate en vigueur, nous mettons en œuvre toutes mesures visant à assurer la sécurité des personnes et des biens. Des exercices et des mises en situations peuvent être effectués ponctuellement.



VOTRE ADMISSION

La Maison Départementale des Personnes Handicapées a examiné votre situation en prenant en compte vos besoins et votre projet de vie.

La Commission des Droits et de l'Autonomie a décidé de votre orientation vers l'établissement. Sa décision vous a été adressée et vous nous l'avez transmise.

Déroulement de l'admission :

- Le coordinateur fixera avec vous une date d'admission.
- Le jour de l'admission, il vous présentera le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés, votre contrat de séjour pour signature.
- Au cours des 6 premiers mois, nous réaliserons des observations et des évaluations, afin de définir les axes de votre projet d'accompagnement, en lien avec vos attentes.

LES DOCUMENTS

Vous devez vous munir de :

- L'attestation d'immatriculation assuré social (MSA ou Sécurité Sociale)
- Votre attestation mutuelle
- Votre carte de mobilité inclusion
- Votre carte d'identité
- Votre notification d'orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Responsabilité civile
- Photo d'identité
- Mesure de protection juridique si vous êtes concerné.

LA VIE QUOTIDIENNE

ÊTRE AUTONOME ET VIVRE ENSEMBLE

Au sein de l'établissement, vous pourrez être hébergé au Foyer central, aux pavillons ou à l'hébergement externalisé situé dans le village de Veaugues.

Des espaces collectifs, salle de restauration, salon, salle d'activité, espaces extérieurs, sont à disposition de chacun.

Chaque résident peut bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement, mais aussi de l'Aide Sociale. Les logements pourront être équipés d'accès et de télécommunication, au téléphone fixe, les frais d'abonnement étant à la charge des résidents.

ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Favoriser l'autonomie et le pouvoir d'agir de la personne constitue le cœur du projet de la structure.

L'équipe, composée de douze professionnels, vous accompagne de manière individuelle pour l'aide à la vie quotidienne, favorise l'inclusion de chacun dans des loisirs de proximité, assure la sécurité des personnes et veille à leur bien-être.

Une présence constante de professionnels sur site assure votre sécurité. Une permanence de nuit est assurée.

L'équipe travaillera avec vous pour renforcer votre pouvoir d'agir et vous inscrire dans la société inclusive.

RESTAURATION - BLANCHISSERIE

L'entretien du linge est à votre charge.

SANTÉ ET SOINS

Des partenariats pourront être mis en place avec les structures de soins de proximité.

Chacun est libre du choix de son praticien.

LOISIRS - VIE SOCIALE

Chaque personne organise sa vie comme elle l'entend, notre objectif étant de favoriser le plus possible le maintien du lien social et la pratique des loisirs habituels et, le cas échéant, le maintien dans l'emploi.

Les loisirs individuels sont à la charge du résident.



L'ÉQUIPE

Pour répondre au mieux à vos besoins et attentes, l'Établissement d'Accueil Non Médicalisé vous propose les services d'une équipe de professionnels à votre écoute.

L'équipe a pour mission d'assurer la qualité de l'accompagnement. Chacun, de par son rôle et son statut, participe à l'accompagnement de la personne accueillie ainsi qu'à la garantie de la prise en compte individualisée de ses attentes et de ses besoins.

L'équipe de direction

Anne GAURIAT - Directrice

Elle est responsable du projet d'établissement, des équipes de professionnels, de la sécurité des personnes et des biens.

Laetitia LÜCK - Directrice-adjointe

Il est responsable du projet des services, du respect des projets personnalisés des personnes, de l'organisation quotidienne de l'établissement et de la coordination du travail des équipes.

Céline PLISSON - Cheffe de service

Responsable de l'organisation du travail, responsables des travaux.

L'équipe administrative

L'équipe administrative, composée d'une assistante de direction, d'une assistante ressources humaines et d'un agent administratif, gère les dossiers des personnes accueillies, ainsi que l'organisation de la structure.

Elle assure l'accueil physique et téléphonique.

L'accompagnement para-médical

Un psychologue, qui réalise des entretiens de soutien, des bilans, des suivis psychothérapeutiques auprès des usagers.

L'équipe technique

Un agent d'entretien, qui assure les travaux de maintenance.

L'accompagnement éducatif

Un coordinateur de projet

Il aide la personne accueillie à construire son projet d'accompagnement.

Il fait valoir les besoins, les attentes et rend compte des évolutions et des réponses proposées. Il informe et facilite les liens entre les différentes parties : la personne accompagnée, sa famille, les partenaires internes ou externes.

Trois moniteurs éducateurs qui conçoivent, animent et évaluent les activités éducatives en lien avec le projet d'accompagnement.

Six Accompagnants Éducatif et Social

Ils accompagnent et aident dans les actes de la vie quotidienne, dans le respect de l'intimité des personnes. Ils veillent au bien-être des personnes accompagnées, tant dans les actes essentiels que dans les activités de vie sociale et de loisirs.

Quatre surveillants de nuit

Ils assurent la sécurité des personnes accueillies, celle des locaux et ils veillent au bien-être de l'ensemble des personnes accompagnées dans le respect des règles de vie collective.

L'accompagnement social

Un assistant de service social, Il peut être sollicité par le résident et ses proches dans toutes les démarches administratives.

LES FRAIS À VOTRE CHARGE

- Une participation aux frais d'hébergement vous est demandée. Celle-ci est facturée mensuellement en fonction de vos ressources, selon un barème qui vous est communiqué par le service de l'aide sociale.
- Les frais de santé.
- La souscription d'une mutuelle complémentaire de santé est conseillée.
- Les vêtements et le linge de maison.
- Les achats et les loisirs personnels, (nécessaire de toilette, produits d'entretien ménager, sorties...).
- Une participation aux frais des activités organisées par la structure.
- Tout aménagement personnel de votre chambre (meublier, rideaux, décoration...).
- Les frais d'entretien du linge personnel et de maison.
- Les frais d'abonnement téléphonique et de télécommunication.
- Les frais de déplacement.
- Les frais de restauration.

MES QUESTIONS

Pour ne rien oublier le jour où nous nous rencontrerons, vous pouvez noter sur cette page les questions que vous posez.